

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

17/10/19

→ parcelles 102 et 103 commune de Wilwisheim
cf cahier ci-joint avec l'ensemble des observations
et explications

**M. le Président de la Commission
d'Enquête
Enquête Publique dans le cadre de
l'élaboration du PLUI
CC Pays de La Zorn**

Wilwisheim, 15/10/2019

Objet : Observations concernant les parcelles 102 et 103 commune de Wilwisheim.

M. Le Président,

Nous exploitons aujourd'hui les parcelles 102 et 103 de la commune de Wilwisheim pour produire principalement de l'aliment pour nos volailles (poulets, pintades, dindes), que nous élevons en Agriculture Biologique.

Nous sommes installés en tant qu'agriculteurs depuis 2016 dans le village, produisons des légumes et des fruits en bio, ainsi que des œufs.

Nous avons tous deux le statut de jeunes agriculteurs, avons obtenu des aides européennes pour nous installer selon un projet bien défini qui est suivi par la Chambre d'Agriculture.

Nous sommes tous deux à temps plein sur la ferme, nous vivons grâce à notre travail et de l'agriculture, de plus nous nourrissons environ 80 familles par semaine (vente directe locale).

Nous ne disposons aujourd'hui que très peu de terres, pour construire un projet qui permet de générer deux revenus ; il est actuellement difficile d'accéder à des terres supplémentaires aux alentours.

Par ailleurs, il s'agit là d'une de nos seules parcelles irrigable.

A l'heure où le nombre d'agriculteurs diminue de façon drastique et préoccupante, il nous semble essentiel que des jeunes agriculteurs puissent obtenir le soutien de la puissance publique.

Ainsi, c'est pour toutes ces raisons que nous contestons le changement de classification des parcelles 102 et 103 et souhaiterions que celles-ci restent à vocation agricole.

En espérant que vous entendrez notre requête,

Veuillez recevoir nos cordiales salutations,